



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-26

### ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2024-25

Séance du 18 décembre 2024

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absent(s) : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

Étaient présents : Rémi MALO, Dominique CAPRON, Nadège FRANCOIS, Jean-Pierre BANCTEL, Didier SANSON, Maryline MAUPAIX, Sophie COMONT, Véronique MOREL, Cyrille GUILLEMARD, Julien MERVILLE, Fabien LEROY, Lucie GOULET, Maryvonne QUEMION formant la majorité des membres présents.

Pouvoirs : Bérénice GAND à Dominique CAPRON

Absente : Caroline TOUTAIN

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Fabien LEROY

### Vente du fonds de commerce

Date de convocation

10/12/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602507-20241218-2024-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la délibération en date du 13 novembre 2024 n'est plus d'actualité puisque le fonds de commerce ne fera pas l'objet d'un nouveau bail mais d'une cession. Il rappelle aux élus des travaux d'agrandissement, de la fermeture à compter du 20 décembre 2024 avec une réouverture prévue le 1<sup>er</sup> février 2025.

Ce commerce sera désormais ouvert 7 jours sur 7 de 8h00 à 20h00.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Autorise monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier,
- Autorise l'agrandissement du commerce,
- Accepte le montant du loyer mensuel actuel de 123.25 euros.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,  
Rémi MALO

